GUILLAUME SANNA

CHEF D'ACTIVITÉS - CENTRE DU CONSEIL DU SPORT HAINAUT OUEST DE L'ADEPS

« NOTRE LABEL "COMMUNES SPORTIVES" VA PERMETTRE D'ACCROÎTRE L'OFFRE SPORTIVE COMMUNALE »

Alain DEPRET,
Secrétaire de rédaction

La pratique d'une activité sportive régulière présente de nombreux bienfaits. La crise sanitaire a d'ailleurs mis en exergue l'impérieuse nécessité, pour une partie de la population, de se (re)mettre au sport, particulièrement durant la période de confinement. Pour accroître la visibilité de l'offre sportive, notamment sur le territoire communal, l'Adeps a lancé, le 1er octobre 2020, un appel à candidatures à destination des communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'octroi du label Adeps « Commune Sportive » attestera donc très bientôt le niveau de qualité de l'offre sportive proposée sur le territoire communal. Guillaume Sanna, Chef d'activités - Centre du Conseil du sport Hainaut Ouest, responsable du projet, nous en dit plus.

Monsieur Sanna, pourriez-vous, avant toute chose, nous rappeler quelles sont les missions de l'Adeps ?

L'Administration de l'éducation physique, du sport et de la vie en plein air, a pour mission de promouvoir, d'organiser, d'encourager et d'encadrer les activités physiques et sportives auprès de la population francophone de Wallonie et de la région de Bruxelles-Capitale. Nos actions sont notamment le développement du sport pour tous auprès d'un public scolaire ou du grand public, mais aussi l'accompagnement et l'organisation du sport de haut niveau afin d'aider les sportifs et les fédérations à obtenir des résultats. Mais nous avons aussi pour missions le soutien financier à d'autres opérateurs sportifs comme les fédérations sportives reconnues, les clubs affiliés et les pouvoirs locaux et l'amélioration de l'encadrement et de la gestion du sport via des formations reconnues, de moniteurs sportifs à vocation pédagogique, managériale et sécuritaire. Il y a également la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les différentes instances sportives et internationales, dont l'Union européenne.

Vous êtes actuellement le porteur du projet de label « Commune sportive ». Quel est néanmoins votre rôle au sein de l'Adeps ?

Je suis Chef d'activités au Centre du Conseil du sport du Hainaut Ouest. Nous sommes basés à Mons et nous nous occupons de la région de Mons-Borinage et de la Wallonie picarde. Il existe sept centres sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un par province, sauf pour le Hainaut, où il y en a deux. Notre rôle est surtout d'informer, d'accompagner et de conseiller toute partie prenante dans leur démarche liée au sport. Nous sommes en relation constante avec les clubs sportifs, les centres sportifs locaux et les administrations communales. On donne aussi un avis d'opportunité sur les demandes

d'achat de matériel et la subvention sportive locale. Nous avons donc un contact privilégié avec les acteurs locaux. Nous accompagnons les administrations communales et les clubs en les aidant à mettre en place une véritable politique sportive.

Quelle fut la genèse de votre projet de label ?

En mai 2020, lorsque la Ministre des sports a proposé un plan sport post-confinement, il nous a été demandé de proposer des idées de communication et de développement. L'idée du label vient de là. Notre volonté était d'accroître et de promouvoir la visibilité de l'offre sportive dans les communes. Car avec la crise sanitaire, le sport est devenu un élément essentiel au quotidien, la seule échappatoire en temps de Covid, finalement. L'octroi de ce label va donc attester de la qualité de l'offre sportive communale. Grâce au label, chaque commune pourra améliorer son offre et apporter de nouvelles idées aux citoyens. Le but poursuivi est de distinguer les communes qui mènent une politique de développement du sport au regard des activités sportives proposées, de la mise en avant des clubs et des sportifs locaux, de la notion d'accessibilité pour tous les citoyens et de la mise en valeur des infrastructures sportives, tant intérieures qu'extérieures. Par ailleurs, le label Adeps entend mettre en valeur les initiatives communales permettant d'améliorer leur plan de mobilité douce pour accéder aux activités sportives.

Votre appel à candidatures date déjà d'octobre dernier…

En effet, la communication a été faite auprès des communes fin septembre 2020. Les communes disposaient de la période du 1er octobre au 15 novembre pour introduire la demande de labellisation. Ensuite, du 16 novembre au 1er décembre, nous avons analysé tous les dossiers, ce qui n'était pas une mince affaire. Et vu le succès, nous avons dû prolonger un peu les délais. Car, finalement, ce sont 128 dossiers qui ont été introduits… Cela représente donc 47 % des communes en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un succès extraordinaire.

Pouvez-vous nous expliquer, très concrètement, comment cela s'est déroulé ?

Chaque commune avait à sa disposition un vade-mecum expliquant les différents critères à remplir, ainsi qu'une grille d'évaluation. Pour rester tout à fait objectifs, nous avons d'abord lu tous les dossiers avant de créer une grille de cotations qui nous permettait de voir sur quel pied mettre toutes les communes. Ce travail a été assez long mais très intéressant car, en lisant tous les dossiers, on s'est rendu compte de tout ce qui se faisait dans les communes, et dont nous n'étions pas nécessairement conscients. À la suite de cela, chaque Centre de Conseil du sport de chaque province a recontacté ces communes pour obtenir des informations complémentaires. Le but n'était pas de compléter les dossiers, mais plutôt d'apporter des compléments à des choses qu'on ne maîtrisait pas ou qu'on ne comprenait pas.

Et ensuite ?

Il a fallu ensuite coter chaque dossier, chaque commune, en analysant la grille d'évaluation et les annexes que la commune a pu nous envoyer. Cela a pris du temps parce que nous voulions que ce soit absolument objectif, calculable et que rien ne nous échappe. L'étape suivante fut de réunir un jury final, composé de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et du Centre d'études juridiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a ainsi statué définitivement sur les cotations.

L'idée était aussi de distinguer les communes en catégories de population…

En effet, le tout a été pondéré différemment en fonction du nombre d'habitants. On a classé les communes en trois catégories : les moins de 10.000, de 10 à 20.000 et celles de plus de 20.000, soit, à part équivalente, +/- 30 % de petites, moyennes et grandes communes. L'idée est de bien distinguer ces communes car elles n'ont pas toutes les mêmes moyens. Il est clair qu'une petite commune qui met en valeur les aînés, par exemple, lors d'une manifestation sportive ponctuelle, c'est déjà pas mal, parce qu'elle n'a peut-être pas les moyens de faire quelque chose régulièrement. En revanche, une grande commune, si elle ne propose, par exemple, qu'une seule petite journée sportive pour plus de 20.000 habitants, c'est un peu léger. C'est donc de cette manière que l'on a pondéré les points. La procédure a été la même sur la mise en avant des clubs.

Pourquoi, finalement, avez-vous décidé de constituer un jury, dont l'Union des Villes et Communes de Wallonie faisait d'ailleurs partie ?

Lors du premier passage d'évaluation des dossiers avec chaque centre, nous avons demandé à l'inspecteur de chaque centre à quelle commune il attribuerait l'étoile, sans

connaître nos résultats. Cette partie subjective, liée à la connaissance du terrain que possède chaque inspecteur, a démontré, dans 99 % des cas, qu'il y avait une grande similitude entre notre grille d'évaluation et son avis. Cela nous confortait donc dans notre choix, mais c'était néanmoins une belle surprise. Cependant, certaines communes étaient en balance, celles pour lesquelles il ne manquait qu'un demi-point ou un point pour passer d'une catégorie de labellisation à une autre. C'est pourquoi nous avons souhaité l'avis de personnes extérieures. Nous avons alors constitué ce jury, avec qui nous avons statué définitivement.

Les communes se verront donc attribuer des étoiles…

Qu'il s'agisse d'une petite, d'une moyenne ou d'une grande commune, il fallait avoir 60 % des points pour avoir une étoile, 70 % pour deux étoiles, et plus de 80 % pour trois étoiles. Il y avait cinq items dans les grilles d'évaluation : la politique sportive générale, les activités sportives mises en place par la commune, la mise en avant des cercles sportifs, les infrastructures sportives et la mobilité douce. Chaque point avait une pondération différente, avec un total sur cent. Au final, chaque commune saura sur quelle base et sur quels critères elle doit s'améliorer. Les Centres de Conseil du sport sont là pour mettre en place, avec eux, un programme de développement sportif.

C'est aussi, sans doute, l'occasion de mettre en avant quelques bonnes pratiques…

En effet, nous voulons également sortir de cette analyse les idées innovantes pour donner des idées aux autres communes. En fait, ce n'est pas parce qu'une commune n'a pas obtenu d'étoile cette année qu'elle n'en n'aura pas l'année prochaine. En matière de sport, chaque commune travaille de manière autonome. Je pense que ce projet permettra aux communes de s'auto-évaluer - ce qui n'existait pas avant - mais aussi d'aller chercher des éléments d'amélioration. Ce label va, je pense, permettre d'accroître l'offre sportive aux citoyens de la commune, parce que la commune va vouloir se battre pour obtenir une étoile de plus.

Comment allez-vous donner la possibilité aux communes de communiquer, lorsqu'elles auront reçu leurs étoiles ?

Chaque commune va recevoir deux panneaux routiers qu'elle pourra mettre à l'entrée de la commune et qui indiquera que la commune est labellisée « commune sportive ». En plus de cela, la commune recevra un logo qu'elle pourra intégrer sur son site internet. On pourra également retrouver toutes les communes labellisées et le partage des idées innovantes sur le site internet de l'Adeps.

Quels conseils donneriez-vous aux communes pour obtenir plus d'étoiles ?

Le souhait serait que chaque commune mette à disposition des citoyens un service des sports pour répondre le plus rapidement possible aux attentes. Le label est attribué pour trois ans, mais, chaque année, les communes pourront rentrer un nouveau dossier. Je pense alors que la création d'un service des sports, s'il n'y en a pas, serait une bonne solution pour améliorer l'offre de services. C'est pour nous, en tout cas, une porte ouverte vers plus d'efficacité. Je pense que chaque commune doit prendre conscience de ses opportunités et les transformer en points forts, mais aussi prendre conscience que la commune n'est pas toute seule, qu'elle peut être soutenue par l'Adeps et les Centres de Conseil du sport. Le partage d'idées avec d'autres communes est aussi très important. Il ne faut pas que la commune se ferme à l'autre, mais plutôt qu'elle aille chercher les éléments qui permettront d'améliorer la politique sportive dans la commune.

En conclusion, comment voyez-vous le futur de votre projet ?

Dans un futur assez proche, c'est la fierté des communes d'afficher les deux panneaux « Label Commune sportive » qui entrera en jeu. Mais, à plus long terme, pourquoi ne pas voir encore plus grand et augmenter les critères d'évaluation ? Et pourquoi pas travailler de manière transversale avec d'autres labels ou les Régions pour d'autres projets ?

Le *Mouvement communal* reviendra sur le sujet dans les mois qui viennent, en proposant aux communes wallonnes de présenter leurs idées originales en matière de politique sportive.